

**Avis de la commission
départementale d'aménagement
commercial de Loir-et-Cher**

Réunie le 13 janvier 2016, la commission départementale d'aménagement commercial de Loir-et-Cher a émis un avis favorable au projet présenté par la SAS « FLAG », à BLOIS (41000), exploitant, en vue d'agrandir le magasin, à l'enseigne « INTERMARCHÉ SUPER », d'une surface de vente supplémentaire de 284 m² et de créer un « drive » de 32 m² d'emprise au sol et 2 pistes de ravitaillement, à BLOIS, 16 avenue Gambetta (41000).